Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Mouvement socialiste (19 février 1882)
19 février 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°2 du *Droit social*
*Le Droit social*, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

**bibliotheque-anarchiste.com**

# Mouvement socialiste (19 février 1882)

Le Droit social

19 février 1882

# Table des matières

Grève de Roanne. . . . . 4
Fédération ouvrière et Chambre syndicale des Mécaniciens. . . . . 4
Corporation des ouvriers cordonniers de Lyon . . . 5
Ouvriers Cordiers. . . . . 6
Fédération socialiste révolutionnaire . . . . . 6

DESMONT.

⁂

N’ayant pas reçu le tableau des tarifs de la corporation des ouvriers cordonniers, nous sommes dans la nécessité d’en renvoyer la publication au prochain numéro.

DEJOUX.

## Ouvriers Cordiers.

La Chambre Syndicale convoque toute la corporation à une réunion privée, qui aura lieu dimanche 19 février, à 2 heures du soir, au siège social, Grande Rue de la Guillotière, 132.

ORDRE DU JOUR :

1. Discussion et adoption définitive du Règlement ;
2. Élection de la Commission exécutive.

La présence de tous les ouvriers de la corporation est de rigueur.

Ceux qui, par oubli, n’auraient pas reçu de lettre, en trouveront au café Vendre.

Pour la Chambre Syndicale :
*Le Secrétaire,* J. CLÉMENT.

## Fédération socialiste révolutionnaire

*Section de la Croix-Rousse*

Réunion lundi 20 février au local habituel. — Urgence.



Amplepuis (Rhône).

Cette petite localité, située près de Tarare, est habitée par une population essentiellement ouvrière.

Il y a quinze ans, l’industrie et le commerce parcellés laissaient encore au travailleur, malgré l’exploitation du petit patronnat, ce que j’appellerai une parcelle de liberté, en un mot on apercevait encore l’ombre de la Révolution de 89 qui avait détruit l’esclavage féodal, mais, hélas ! pour créer les serfs modernes qui font les millionnaires qui exploitent et avilissent les meurt-de-faim d’aujourd’hui, et parmi ces millionnaires se trouve Villy-Tabareau.

Seulement n’allez pas raconter à Tabareau qu’il y a eu en 1789 une Révolution qui a aboli la dîme et le droit de famine, et en cela il a quelque peu raison, puisque notre belle République qui permet tout *sauf le bien*, permet à Tabareau de tenir sous son joug l’existence de tout un pays où il est à la fois manufacturier, propriétaire des immeubles où il loge ses ouvriers, épicier, boulanger, boucher, mercier, etc., etc., et comme comble tient la maison d’école ; en un mot, la vie de toute une population est à la merci de ce seigneur féodal moderne.

Et lorsque des citoyens conscients, avec leur dignité et leurs droits, se permettent d’organiser une réunion afin de protester contre cet état de choses, M. Tabareau trouve encore le moyen de montrer au public les signatures de 128 valets *complaisants* qui prétendent que tout est pour le mieux dans la meilleure des villes d’Amplepuis possible et que ceux de leurs collègues qui réclament une transformation sociale sont des gredins !!

Allons, petits commerçants ruinés et vous travailleurs affamés, vous êtes le nombre, unissez-vous sur l’idée socialiste et que *maîtres* et *v*[1] disparaissent pour faire place[2]ailleurs libres par l’u[3]ité des …

1. Illisible dans l’original. Note de la Bibliothèque.
2. Illisible dans l’original. Note de la Bibliothèque.
3. Illisible dans l’original. Note de la Bibliothèque.

Les Tabareau[4] *tous pour un.* Producteurs répondez *un pour tous*, et groupez-vous avec les révolutionnaires, votre affranchissement est au bout.

## Grève de Roanne.

Malgré plusieurs entrevues des délégués ouvriers avec les patrons, le sous-préfet et le procureur de la République, la grève continue. Aucune entente n'ayant pu se faire, nous engageons tous les prolétaires à faire acte de solidarité envers les exploités de Roanne. À cet effet, nous ouvrons une souscription dans les colonnes du *Droit Social.*

Des listes de souscription sont à la disposition de tous les citoyens, au siège social, rue du Port-du-Temple, 7, tous les jours, de 8 à 10 heures du soir.

Le *Droit Social* s'inscrit pour 10 fr.

Nous publierons notre première liste dans le prochain numéro.

## Fédération ouvrière et Chambre syndicale des Mécaniciens.

*Réunion du Dimanche 12 févr., salle de l'Elysée*

La résistance de la maison Chevalier et Grenier à mettre en vigueur le tarif de la Chambre syndicale des mécaniciens (tarif accepté par tous les autres patrons), a motivé la convocation d'une réunion des travailleurs de la corporation avec l'appui de la Fédération des Chambres syndicales. Cette réunion prouve une fois de plus que les prolétaires sont las de subir l'exploitation du capital.

Nous regrettons toutefois que les travailleurs n'analysent pas d'une manière plus sérieuse les causes de leur misère, et ne déclarent hautement que ce qu'ils veulent c'est l'outil.

4. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.



## Corporation des ouvriers cordonniers de Lyon

*Séance du Dimanche 12 Février, Salle de la Perle (Croix-Rousse).*

Environ 600 citoyens sont présents à la réunion ; est nommé président le citoyen Carbonne, assesseurs, Cournaux, Lenoir, secrétaire, Desmont.

Le citoyen Bayet membre de la commission de la grève, prend la parole sur la question des salaires et prouve à l'assemblée par des chiffres irréfutables que les ouvriers cordonniers ne peuvent arriver à satisfaire au strict nécessaire, il fait un chaleureux appel à la corporation pour les cotisations.

Le citoyen Dumont prend ensuite la parole, et propose que l'on commence à mettre les maisons de confections à l'index, cette proposition est combattue par le citoyen Bayet.

Un ancien contre-maître demande une discussion contradictoire.

Le citoyen Dumont lui répond, l'avantage reste à ce dernier.

Le président met ensuite aux voix la[5]position Dumon[6]otée. La commission prend[7] et en tiendra compte ainsi que des deux votes des séances précédentes sur le même sujet.

Le citoyen Lenoir fait appel aux membres de la corporation et invite tous les membres présents à se faire inscrire à la chambre syndicale.

Une collecte faite par deux citoyennes a produit la somme de 10 fr. 10.

NOTA. — Dimanche, 19 février, réunion générale de la corporation, salle de l'Elysée, à 2 heures du soir.

*Le Secrétaire,*

5. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
6. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
7. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.